L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 JUIN 1888. 61me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 21 JUIN 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les prix suivants :

ÉDITION DU DIMANCHE.

2 ans	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

Drainage et pavage à la Nouvelle-Orléans.

Il se passe, en ce moment, dans notre administration de ville—spécialement, dans le Département des améliorations publiques, des choses excellentes— dignes de tous les éloges, de tous les encouragements. On ne saurait assez rendre justice aux efforts, souvent couronnés de succès, d'hommes qui se vouent, corps et âme, à la remise sur un pied, sinon irréprochable, au moins convenable, d'une voirie qui, depuis nous ne savons combien d'années, était un sujet de honte pour les habitants, de scandale pour les étrangers. Le service du nettoyage des rues se fait régulièrement. Tous les jours, à peu près à la même heure, le tombereau passe, enlève les détritus que chaque maison a placés devant sa porte, puis, annonce à chaque propriétaire ou locataire, par un signal convenu, que la besogne est faite et qu'il peut et doit rentrer la boîte aux ordures, vide.

On a fait de la ville un nettoyage complet—nous ne disons pas à fond, l'état de nos rues s'y oppose—mais on a été aussi loin qu'on a pu et l'on ne s'est arrêté que devant ce qui était d'une impossibilité radicale.

Nous n'écrivons rien de trop: en parlant ainsi, nous croyons être l'écho de la population honnête et sensée de la Nouvelle-Orléans. Tout cela, nous le devons—d'abord à l'homme éminent à qui l'on a eu le bon esprit de mettre à la tête du département et dont l'autorité seule pouvait venir à bout des obstacles innombrables que l'on eût opposés à un autre; ainsi qu'à l'énergie, à l'activité d'un vaillant invalide, que M. le général Beauregard a en choisir comme son bras droit et qui s'est, du jour au lendemain, improvisé chef de service de premier ordre.

Il ne faut pas dire que l'appât du gain ait pu les allécher; leurs salaires sont assez maigres et ce qu'ils récoltent de plus clair, de plus net, ce sont les critiques, les réflexions malveillantes de personnes aux yeux desquelles il suffit qu'un travail se fasse de tel ou telle façon, de tel ou tel côté, pour demander qu'on l'opère autrement ou autre part. L'humanité est ainsi faite; ne pouvant la changer, il faut l'accepter telle qu'elle est et se résigner à un sort auquel nul n'échappe.

Il est, cependant, des vérités que l'on obligé d'énoncer, parce que de leur application dépend le succès de la réforme que l'on poursuit, depuis deux mois, avec tant d'ardeur. Rien, absolument rien de ce que l'on tente, n'aboutira à quoi que ce soit de sérieux, sans le drainage complet de la ville, sans le pavage de toutes nos rues.

Comment tenir en bon état des chaussées faites de terres rapportées, étendues, au hasard, sur un sol semé d'ornières profondes et de dangereuses foudrières? Il suffit d'une grande pluie et du passage de quelques véhicules, pour détruire, en un jour ou deux, le travail d'une semaine, d'un mois. Nous n'avons pas la prétention d'en remontrer, ici, à ceux qui dirigent le département des travaux publics; ils savent, là-dessus, plus long que nous, et la preuve, c'est qu'ils réclament plus haut que nous ne le faisons le pavage de nos rues.

Parcourez, maintenant, la partie centrale de la Nouvelle-Orléans, les différents quartiers des affaires. A côté de rues, courant généralement dans une direction parallèle au fleuve et recouvertes de blocs de granit, mal taillés, mal juxtaposés, laissant, par conséquent, beaucoup à désirer, vous trouvez un nombre infini de rues transversales, perpendiculaires au cours de Mississippi, qui n'ont, pour tout pavage, que des cailloux de toute forme, de toute dimension, généralement ronds, souvent pointus, dont pas un n'est égal à son voisin et ne conserve le même niveau. Ici, ils dominent la chaussée et s'élèvent en monticule; là, ils s'affaissent et forment un trou.

Ne demandez pas au promeneur de s'engager sur cette chaussée; ce serait le condamner au supplice. Nous ne savons pas comment les chevaux se tirent d'affaire, ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont fort à plaindre, et que le nombre des accidents qui leur arrivent est incalculable. Quant aux voitures, il suffit de les voir bondir, à chaque instant, d'une aspérité à l'autre, pour comprendre qu'elles ne peuvent résister longtemps à de pareilles secousses, qu'elles sont bien vite disloquées et mises hors de service. Si nos anciennes administrations n'étaient donné pour but de faire marcher le commerce du charronnage, de la carrosserie, de la sellerie, elles l'ont parfaitement atteint. Ce qu'il y a de plus malheureux encore, c'est qu'avec ce détestable système de pavage, un curage de rues devient impossible. Les ordures se glissent, naturellement, entre les interstices de ces soi disants pavés et y adhèrent. Inutile de chercher à les en tirer, vous seriez obligés de déchausser chacun de ces cailloux, d'ébranler la chaussée entière. Vous empirerez la situation, au lieu de l'améliorer.

Il en résulte que les rues condamnées à ce déplorable système sont, généralement, plus sales que celles des quartiers éloignés; elles sont moins dangereuses pour les voitures, mais plus malpropres et plus insalubres.

Si nous insistons sur le sujet du pavage, c'est que, dernièrement, on a opposé, en haut lieu, des objections à ceux qui s'en faisaient les promoteurs, sous prétexte de pénurie financière. "Nous ne voulons plus de taxes," disait-on, nous en avons assez comme cela."

Il faut bien qu'on le sache: la Nouvelle-Orléans ne doit son peu de salubrité qu'au pavage de certaines de ses rues; elle n'offre de vraie sécurité aux habitants et aux étrangers que nous voulons y attirer, que le jour où elle sera couverte, d'un bout à l'autre, et systématiquement d'un bon pavage, en macadam ou en granit—peu importe—pourvu qu'il existe et que la voierie soit complètement transformée. Que nous fait de payer, chaque année trois ou quatre "mills" de plus, si cette insignifiante somme doit nous rapporter au centuple, si nous voyons nos propriétés foncières doubler, tripler de valeur.

Nous n'avons rien à perdre: les immeubles sont tellement dépréciés, que les prix n'en peuvent plus tomber. Nous avons, au contraire, tout à y gagner, puisque, grâce à cette taxe, honnêtement et habilement employée par des hommes en qui nous avons mis notre confiance, et qui en sont dignes, nos propriétés doivent, nécessairement, obtenir une plus-value sur laquelle nous ne pouvons plus compter. Que cette question soit donc réglée le plus tôt possible. Il y va de la santé de nos familles, de la prospérité de notre commerce, de la bonne renommée de la Nouvelle-Orléans, à l'Ouest, au Nord et à l'étranger.

Hôtel Washington.—Tout le monde s'y rend, et tout le monde en est enchanté. Milneburg est certainement une des stations balnéaires les plus agréables et les plus populaires du lac Pontchartrain. L'eau y est délicieuse et d'une pureté très prochaine, aucun égout de la ville ne se rend y aboutir. Quant à l'Hôtel Washington, dont il faut parler toutes les bouches, il nous suffit de dire qu'il est administré par M. John Triconi, dont on connaît la vieille expérience.

M. Dejardin, le nouveau Consul de France.

On sait que M. le Consul Général d'Abzac, envoyé par son gouvernement à New York, est allé prendre possession de son nouveau poste, laissant la gérance du Consulat à M. Depierre qui s'est acquitté de ses fonctions intérimaires avec l'habilité, le zèle que nous lui connaissons tous, en attendant l'arrivée de M. Dejardin, nommé consul à la Nouvelle Orléans.

M. Dejardin est, ici, depuis trois jours et nous avons eu le plaisir de lui serrer la main.

Ce n'est pas un débutant dans la carrière que le nouveau consul de la Nouvelle-Orléans. Né en 1833, fils du maire d'une des grandes villes du Nord de la France, à 20 ans, en 1853, il était déjà commis de chancellerie à New York; de là il passait en la même qualité à Boston. En 1861, il était envoyé comme chancelier à Washington, où il est resté jusqu'en 1879. Déjà Chevalier de la Légion d'Honneur, en 1870, il était envoyé, en 1879, à Charleston comme consul. En 1881, il était choisi pour faire partie de la Commission mixte franco-américaine; puis, en 1885, il passait consul de première classe. Il y a quelques mois le poste de consul ayant été supprimé à Charleston, il fut envoyé provisoirement à Chicago où se trouvait une vacance. C'est de là qu'il nous est arrivé pour succéder à M. D'Abzac.

On le voit, la carrière de M. Dejardin, déjà longue, est toute américaine. Il connaît le pays à fond et est à même de rendre de précieux services à la colonie et au commerce français. D'une grande simplicité de façons, d'une modestie extrême, d'un accueil très facile, il ne lui faudra pas grand temps pour se faire aimer et estimer de ses nationaux.

Un seul regret à exprimer, c'est que M. Dejardin soit d'une santé très faible et que son état maladif ne lui permette pas de se répandre dans le monde, d'assister à bien des fêtes. Nous espérons que la santé lui reviendra bientôt, sous notre doux climat.

Au nom de nos lecteurs, nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Tenace jusqu'à la fin.—Le virus du rhumatisme souvent reste dans le système toute la vie s'il ne tue pas subitement en s'attaquant au cœur. Dès que les premiers symptômes du mal se manifestent, on doit le combattre au moyen de ce bienfaisant remède contre toutes les maladies: le "Hostetter Stomach Bitters", qui, tout d'abord, mettra la personne souffrant contre tout danger, toute douleur. Il n'est pas de meilleur dépuratif, au dire d'un grand nombre de gens ayant eu rhumatismes et névralgies. C'est en agissant régulièrement sur les reins et la vessie que l'on parvient à se débarrasser des impuretés d'où proviennent le rhumatisme, la goutte, l'hydropisie. A ces organes, l'aner donne de la vigueur, sans jamais causer d'irritation; il est aussi suffisamment efficace pour régulariser les intestins. Faites-en usage également pour la dyspepsie, l'état bilieux, la fièvre et la débilité.

Demandez la Salsepareille d'Ayer et ne vous laissez pas persuader d'en prendre une autre. Vendue par tous les droguistes.

Nouvelles diverses de France.

On sait que, chaque année, l'organisation de la Fête du 14 Juillet est confiée, sous l'autorité supérieure du préfet de la Seine, à une commission administrative.

Cette année, ont été nommés membres de la Commission:

M. le préfet de la Seine, président;
M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine;
M. le président du Conseil général;
M. le président du Conseil municipal;
M. le syndic du Conseil municipal;
MM. de Bouteiller, Delhomme, H. Depasse, Guichard, Hattat, Emile Richard, membres du Conseil municipal;
M. le général Giovaninelli, commandant le département de la Seine, adjoint au commandant de la place de Paris;
M. le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

Cette commission a tenu, le 6 juin, à l'Hôtel de Ville, une première séance où elle a été les grandes attractions de la Fête.

Les *illuminations* se feront, d'abord, sur toute l'avenue des Champs-Elysées, depuis la Concorde jusqu'au rond-point; en outre, on illuminera—et cela pour la première fois—le boulevard Saint-Michel jusqu'au Panthéon; puis les boulevards depuis la place de la République jusqu'à la Bastille et à l'entrée du faubourg Saint-Antoine; enfin le Trocadéro.

Les feux d'artifice seront tirés au haut de la tour Eiffel, à cent deux mètres; sur la place de la Nation, sur les Buttes-Chaumont, à Montsouris.

Pour la Fête du 14 juillet, l'Etat donne 100,000 francs, le département de la Seine 38,000, la Ville de Paris 360,000, mais, sur cette somme, on verse tout d'abord 120,000 francs à l'Assistance publique, à titre de secours aux pauvres. Reste un total de 398,000 francs dont l'emploi est réparti par trois sous-commissions qui compléteront, prochainement, le programme de la fête.

Le maréchal Lebœuf est mort, le 7 juin, à Trun (Orne.)

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a envoyé une circulaire aux commandants de corps d'armée pour les informer qu'il maintient, sur la demande de son collègue de l'agriculture, les permissions à accorder aux hommes sous les drapeaux qui demanderont à prendre part aux travaux des récoltes, soit chez eux, soit chez des cultivateurs du département où ils sont en garnison.

Les permissions seront *exclusivement* délivrées aux hommes indiqués sur les états signalétiques comme exerçant, avant leur entrée au service, une des professions se rattachant à l'agriculture.

Les généraux se concerteront, pour l'exécution de cette décision, avec les préfets de leur région.

Un certain nombre d'agriculteurs normands et bretons ont adressé au Sénat une pétition sollicitant une révision des tarifs actuellement en vigueur pour le transport par chemins de fer des cidres et poirés.

M. Lavalley, rapporteur de la commission, a proposé le renvoi au ministre des travaux publics, pour les motifs suivants:

"Considérant que, par suite de la diminution de la production des vins en France, le cidre doit entrer et entre, en effet, de plus en plus dans la consommation des habitants les moins riches des villes.

"Que, bien que les cidres et les poirés aient une valeur vénale inférieure à celle du vin, même de médiocre qualité, le prix de leur transport par chemin de fer est dans beaucoup de cas, plus élevé, à distance égale, que celui du vin, et qu'il y a lieu de chercher à faire disparaître cette anomalie."

Le renvoi a été adopté.

La Cour de Besançon a, récemment, condamné, à 500 fr. d'amende et à 2,000 fr. de dommages-intérêts, par un arrêt dont les considérants sont fort sévères, un médecin aliéniste, directeur d'une maison de santé, qui, dans un opuscule publié par lui sous ce titre: "Une observation de manie raisonnante", avait désigné la personne, objet de son étude, d'une façon transparente et notamment par l'initiale du nom de son mari et par les fonctions que celui-ci a remplies dans diverses villes.

La Faculté des sciences de Paris a décerné, pour la première fois, un diplôme de docteur à une femme.

Mlle Amélie Leblois, fille d'un honorable pasteur de Strasbourg, a brillamment soutenu sa thèse, et son attitude à la fois modeste et assurée a été si remarquée des assistants, que ceux-ci l'ont chaleureusement applaudie.

On télégraphie, de Belfort:

A la suite du concours de musique qui a eu lieu, le 3 juin, à Belfort, une grande manifestation a été organisée hier au cimetière des mobiles morts pendant le siège. Près de vingt sociétés y ont pris part, accompagnant la délégation de la Société fraternelle des anciens mobiles du Rhône, venue tout exprès de Lyon et reçue avec éclat par la municipalité et la population belfortaine.

Un grand nombre de couronnes ont été déposées au pied du monument, plusieurs par des sociétés suisses. La musique de Besançon a joué la marche funèbre de Chopin; des discours ont été ensuite prononcés par le maire de Belfort, par MM. Burdeau, député du Rhône, blessé et décoré de l'armée de l'Est; Jacquier, député du Rhône, originaire de Belfort; Fréry, sénateur du territoire; Berne, président de la légation lyonnaise, et de Leiris, délégué des anciens mobiles du Rhône. La cérémonie était imposante. La population, très digne et très calme, est rentrée en ville émue du spectacle auquel elle avait assisté.

En ces derniers temps, toute la presse de Paris a mené une verte campagne contre une troupe d'artistes français qui parcouraient les principales villes d'Allemagne, jouant le répertoire courant des théâtres de France.

Les lettres suivantes éclairent un peu la situation:

Mme Marie Laurent, présidente de l'Orphelinat des Arts, a reçu, de Mme Decroizat, la généreuse lettre qui suit:

"Madame,

"A la fin de l'année dernière, j'ai été engagée par un directeur pour une tournée théâtrale à l'étranger.

"Après avoir parcouru plusieurs pays voisins, notre directeur décida de nous faire jouer en Allemagne. La presse, alors, mue par un sentiment patriotique, protesta par de violents articles. Que pouvais-je faire? On suivre mon directeur, ou payer le dédit.

"N'ayant pas de fortune, je me vis forcée d'exécuter mon engagement; mais je pris la résolution de consacrer, à ma rentrée en France, la somme que j'aurais gagnée à une œuvre, de bienfaisance.

"Vous êtes une grande artiste, madame; et je sais que votre bonté égale votre talent. Aussi, je viens vous prier de vouloir bien accepter pour l'œuvre de l'Orphelinat des Arts, dont vous êtes la présidente, l'offrande que je suis heureuse de vous adresser.

"Veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments dévoués.—F. Decroza.

"Ci-joint cinq mille francs."

Mme Marie Laurent a répondu immédiatement:

"Madame,

"J'ai reçu les cinq mille francs que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour notre œuvre de l'Orphelinat des Arts.

"C'est, dites-vous de l'argent gagné en Allemagne et que vous ne voulez pas garder!

Merci d'avoir pensé à nous dans votre élan de patriotisme et de générosité.

"Votre riche offrande servira à sauver de la misère de pauvres petits orphelins, et leurs bénédictions vous consoleront de tout ce que vous avez du souffrir.

"Je vous prie, madame, d'agréer l'expression de ma vive et profonde reconnaissance."

M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, a reçu la confirmation officielle que le Storthing vient de voter, sur la proposition du gouvernement, la subvention de 100,000 couronnes (140,000 fr.) pour le comité chargé d'organiser la participation de la Norvège à l'Exposition de 1889.

—Le gouvernement de Costa-Rica, qui avait, depuis longtemps, décidé de participer à l'Exposition universelle de 1889, a nommé un commissaire général qui, assisté d'un comité de cinq membres, doit réunir et répartir, en différentes classes, les produits destinés à figurer à l'Exposition de 1889.

La *Patrie* croit savoir qu'une mesure très grave vient d'être proposée. Ce serait de rayer complétement les Allemands indigènes qui résident à la suite des contrôles des bureaux de bienfaisance de la Seine, où ils figurent pour une somme relativement fort importante.

Il y a eu, le 4 juin, à la Roche-sur-Yon (Vendée), un ouragan qui a ravagé toutes les récoltes. On a ramassé des grêlons pesant 500 grammes.

L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel les Sociétés d'ouvriers français, constituées dans l'une des formes prévues par l'article 19 du Code de commerce ou par la loi du 24 juillet 1867, peuvent soumissionner les travaux ou fournitures faisant l'objet des adjudications de l'Etat.

Des marchés de gré à gré peuvent également être passés avec ces Sociétés, pour les travaux ou fournitures dont la dépense totale n'excède pas vingt mille francs.

Il est question de porter 1,200 à 1,800 francs de rente l'apport dotal exigé pour le mariage des officiers.

L'administration du mont-de-piété de Paris a été informée qu'à partir du 1er mai, l'intérêt des sommes déposées au Trésor ne serait plus que de 2 0[0 au lieu de 3 0[0. C'est à la suite du rapport de M. Fernand Faure, au nom de la commission du budget, que le ministre des finances a pris cette mesure.

L'appel de la deuxième série des territoriaux n'a—lisons-nous dans un journal parisien—donné lieu à aucun incident dans les corps d'armée. Le nombre des hommes ayant manqué à l'appel n'est que de 2 0[0, c'est-à-dire beaucoup inférieur à ceux des années précédentes.

Les commandants de région lorent cet empressement ainsi que la bonne tenue et l'excellent esprit des appelés.

Extrait du compte-rendu de la séance du 4 juin, de l'Académie des Sciences, de Paris:

M. Chatin communique une note de M. Heckel sur la culture de l'arbre à gutta-percha. Il y a là une grosse question industrielle, car les usages de cette substance sont infinis. Or nous sommes sur le point d'en manquer. Vainement on a essayé de lui substituer le produit de diverses espèces voisines; aucune ne peut remplacer la vraie gutta. M. Heckel nous voit qu'un remède à cette situation, c'est le développement de la culture de l'arbre à gutta-percha et la nécessité d'encourager cette culture pour laquelle nos possessions intertropicales constituent un milieu extrêmement favorable.

M. d'Humy, un ingénieur français fixé à Londres, vient de faire faire un pas énorme à l'application pratique de l'électricité.

M. d'Humy produit l'électricité au moyen d'une batterie automatique qui ne fait aucun bruit et qui n'exige pas pour la mettre en action une connaissance spéciale. La batterie est toujours prête à fonctionner, alors même qu'on l'aurait laissée au repos pendant plusieurs mois. Comme elle fonctionne toujours, l'électricité s'accumule dans des récipients en quantité suffisante pour le service auquel elle est destinée.

Un rédacteur du *Figaro* a vu chez M. d'Humy une petite batterie qui marche depuis 1,200 heures et qui marchera encore 7,000 heures sans que l'on y touche. L'appareil a la forme d'une caisse haute d'un mètre et demi environ, et large de quatre-vingts centimètres. On peut le placer dans une armoire, il n'y a ni bruit ni odeur. Cette batterie, dite de cabinet, peut fournir de 10 à 50 lampes, chacune de la force de 10 bougies. C'est en réalité l'éclairage électrique à domicile, sans dynamo, sans accumulateur et revenant à un prix moindre que le gaz.

Sur le même principe, M. d'Humy a construit une grande batterie destinée à éclairer les villes ainsi que les grands établissements et dont les courants peuvent être utilisés pour le télégraphe et le téléphone.

La Banque de France a mis en fabrication immédiate des billets de 500 et de 100 fr. d'un type nouveau.

Ces billets diffèrent sensiblement du modèle actuel, et on nous assure que, grâce à la célérité avec laquelle ce travail est accompli, les nouveaux billets pourront être émis au mois d'août.

Un violent incendie s'est déclaré, le 14 juin, à six heures, à la gare des marchandises de Nîmes. Le feu a pris dans un wagon à fourrages en fermentation et s'est communiqué avec une rapidité foudroyante à des tonneaux de pétrole placés à proximité; il a gagné ensuite les marchandises. On parle de deux à trois millions de dégâts, car les quais étaient encombrés de produits destinés au concours régional.

Dans la journée, on avait livré 900 kilos de dynamite qui se trouvaient en gare.

Trois personnes ont été blessées dans le sauvetage; leurs blessures ne sont pas mortelles.

—On télégraphie, de Bourgenauf, qu'un incendie qui a éclaté à Laitrade, commune de Saint-Junien-la-Bergère, a dévoré onze maisons. Une femme a été brûlée vive.

La chancellerie a mis à l'étude une importante réforme du casier judiciaire. A l'avenir, les extraits délivrés aux intéressés ne feraient plus mention des condamnations subies antérieurement à leur majorité.

Nous lisons, dans la *Gazette de France*:

Le *Galignani's Messenger* a publié une dépêche datée de Londres, annonçant que la maison Armstrong venait d'acheter à M. Turpin son brevet d'invention de la mélinite.

Cette nouvelle, ainsi présentée, est absolument fausse, par l'excellente raison que M. Turpin n'est pas l'inventeur de la mélinite. A vrai dire, M. Turpin proposa au ministère de la guerre diverses matières explosibles qui furent rejetées par la direction des poudres et salpêtres.

C'est alors que, furieux de ces refus, M. Turpin vient de proposer à l'Angleterre une matière explosible que celle-ci a achetée et qui ne ressemble en rien à la mélinite, dit le *XIXe Siècle*.

Italie.

Voici les articles du Code pénal italien qui soulèvent tant d'émotion dans le monde catholique de l'autre côté des Alpes, et sur lesquels le Pape appelle l'attention des gouvernements:

Art. 101.—Quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat ou une partie de l'Etat à la domination étrangère ou à en altérer l'unité est passible de la réclusion.

Art. 173.—Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice de ses fonctions, censure et vilipende publiquement les institutions ou les lois de l'Etat, ou les actes des autorités, est passible de la détention jusqu'à un an, et d'une amende jusqu'à mille francs.

Art. 174.—Le ministre d'un culte qui, abusant de la force morale qu'il tire de son ministère, excite à méconnaître les institutions et les lois de l'Etat, ou les actes des autorités, ou bien à transgresser autrement les devoirs envers la patrie ou envers l'obéissance à la loi publique ou encore à causer du préjudice à de légitimes intérêts patrimoniaux, ou trouble la paix des familles, est passible d'une détention de six mois à trois ans, avec une amende de 500 à 3,000 francs, et l'interdiction perpétuelle ou temporaire de son bénéfice ecclésiastique.

Art. 175.—Le ministre d'un culte qui pratique des actes du culte extérieur, en opposition avec les mesures du gouvernement, est passible de la détention jusqu'à trois mois et d'une amende de cinquante à quinze cents francs.

Art. 176.—Le ministre du culte qui, dans l'exercice et par un abus de son ministère, commet tout autre acte punissable est passible de la peine établie par cet acte, augmentée d'un sixième à un tiers, exceptés si la qualité de ministre d'un culte a été prévue par la loi.

Les résultats de la politique économique de M. Crispi commencent à apparaître dans toute leur beauté—dit le *Journal du Havre*. Le *Secolo* n'hésite pas à qualifier ces résultats de "désastrants".

Pour les quatre premiers mois de cette année, les importations italiennes ont éprouvé une diminution de 98,775,000 lires sur la période correspondante de 1887.

Les exportations ont, en même temps, diminué de 33,115,000 lires.

On se rappelle que la guerre des tarifs entre la France et l'Italie a commencé au mois de mars.

Pendant le mois de mars, les importations italiennes ont diminué de 35,897,000 lires, et les exportations de 883,000 lires.

Pendant le mois d'avril, on a constaté à l'importation une diminution de 56,201,000 lires, et à l'exportation une diminution de 19,708,000 lires.

"En résumé, dit le *Secolo*, les affaires commerciales ont subi en mars et en avril une réduction de 112 millions de lires."

C'est ce qu'on nomme, en pédagogie, une "leçon de choses" Rien ne peut mieux servir que cette expérience à apprendre aux Italiens si les conceptions économiques de M. Crispi sont favorables ou non à la richesse de leur pays.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante de Rome, 7 juin:

"Les négociations pour le traité de commerce sont reprises: dans le courant de la semaine, le général Menabrea recevra des observations sur les dernières propositions italiennes.

"On est d'accord sur les articles principaux. M. Crispi paraissant disposé cette fois à arriver à une conclusion, on peut espérer que les dernières difficultés seront aplanies, d'autant que, de son côté, M. Goblet comprend l'importance de mettre fin à une guerre douanière dont la contrebande seule tire un large profit."

Suisse.

Le 4 juin, a eu lieu, à Berne, l'ouverture de la session des Chambres fédérales.

M. Ruffy, du canton de Vaud, a été élu président du conseil national; M. Haberlin, du canton de Thurgovie, vice-président. Président du conseil des Etats, M. Schoch, du canton de Schaffouse, et vice président, M. Hoffmann, du canton de Saint-Gall.

Le conseil fédéral a résolu d'expulser les anarchistes allemands Wibbeler, détenu à Zurich, et Etter, pour propagande, distribution d'un journal anarchiste et introduction clandestine, dans la demeure du l'anarchiste Schreder, d'une caisse de dynamite.

La demande de crédit par le Conseil fédéral pour fortifier les débouchés du Saint-Gothard, inspire à la *Germania* les réflexions suivantes:

"On pourrait conclure du projet de fortification du versant nord du Saint-Gothard que le département militaire suisse a pour but de barrer la route à des troupes dirigées de l'Allemagne du sud vers l'Italie du nord, ou réciproquement.

"Le choix d'Andermatt comme point central du système de fortification à ériger permet cependant de supposer que ces travaux ne sont pas seulement dirigés contre une marche éventuelle des Allemands vers le sud ou des Italiens vers le nord, mais que la Suisse entend se mettre en garde contre la marche d'une armée française dans la vallée du Valais ou d'une armée autrichienne se dirigeant sur le Saint-Gothard par le Vorder-Rheinthal."

Belgique.

Le roi et la famille royale ont envoyé, le 7 juin, l'Exposition. Ils sont arrivés à deux heures, dans la salle des fêtes ornée de magnifiques tapisseries des Gobelins, envoyées par le gouvernement français. Le corps diplomatique et tout le monde officiel étaient présents pour recevoir les souverains.

Le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, a pris la parole au nom du gouvernement et comme promoteur de l'Exposition, ainsi que le président du comité de l'Exposition.

Le roi a répondu par un discours.

Le roi et la famille royale ont ensuite parcouru les différentes sections de l'Exposition, qui est très intéressante. Sur tout le parcours, de chaleureuses acclamations se sont fait entendre.

La section française n'était malheureusement pas complètement installée, par suite d'un accident qui est arrivé à la construction qui l'abrite.

M. Bourée, ministre de France, a offert au roi des Belges, de la part du président de la République, un superbe vase de Sèvres et lui a présenté les exposants français.

La section belge n'était pas non plus complètement prête.

Le roi n'a quitté l'Exposition qu'à six heures du soir.

Le roi est allé, le 4, visiter l'ascenseur hydraulique du canal du Centre.

A propos de cette visite, le *Peuple* publie une dépêche de la Louvière disant que sur le passage du roi on a poussé les cris de: "Vive la République! vive le suffrage universel!" et on a chanté la *Marseillaise*.

L'Etoile belge, au contraire, dit qu'au cours de la visite la foule, très nombreuse, a gardé constamment une attitude digne et sympathique. Le roi a été acclamé à diverses reprises, et les cris de quelques énergumènes n'ont pas trouvé d'écho dans la foule.

Se teindre ou non, est *simplement* une affaire de goût, il est de bon goût de se servir de la Teinture de Buckingham pour les Favoris.

Liste des passagers arrivés le 17 juin, à New-York, par "La Bourgogne."

Tugo W. H. Arnoux, Mme Arnoux, M. Arnoux, Mlle Pauline Arnoux, Mlle Hélène Arnoux, M. W. P. Brooks et femme de chambre, M. H. Bloecker, Mme Bloecker, M. Werner Baisiger, M. Karl Baisiger, M. Alf Bernaud, M. J. W. Cockedge, Mme M. A. Clark, Mme J. M. Claisse, Col. H. F. Crevelig, Mme Crevelig, M. del Castillo, M. Clabbourn, M. A. Cabassaud, M. Duvivier, Mme Dumouttier, Mme A. W. Deane, M. F. S. Darnaud, Mme Darnaud, Mlle Darnaud, M. M. Engelmann, M. Adolphe Erlebach, Mme M. M. Farrar, Mme Ferriday, Mlle Ferriday, Mlle Hélène Ferriday, M. Gagelin, M. Giversnand, Mme Giversnand, Mme A. L. Greco, Mme Griffut, Mlle Griffut, Mlle Gardner, Mme Girard, M. C. M. Greiner, M. E. Gaillbert, M. Gelano, M. Homer, M. C. C. Hubert, M. D. Hawley, M. Hothelmer, M. Frank Haurelly, M. Gabriel Hobaris, Mme Vallé January, Mlle January et femme de chambre, M. Jalkut, M. Jacquin, Dr R. H. Kealhofer, M. W. B. Kennedy, M. E. B. King, Mme J. A. Kernochan, enfant et femme de chambre, Mme Laurençot, Mlle Laurençot, M. Lesieur, Mme Lesieur, M. E. M. Lemaire, Mme R. Levick, Mlle Levick, M. Leder, M. Simon Luck, Mr. W. L. Marcy, M. Donald Macdonald, Mlle Lucie MacDonald, M. B. H. MacDonald, M. F. N. A. Martinez Mme Martinez, Mme H. B. Morris et deux enfants, M. Ullius, M. Carlo Malinverno, Mme Luigia Malinverno, Mme Masas, M. Meziat, M. Maretan, M. John Pit, Mme Sophie Peterson, M. Km. von Plantz, M. P. Plantz, M. Francisco Payress, Mme M. P. Reed, Mlle R. ed, M. A. Rocheraau, M. Roberto Rodrigues, M. A. R. Sherman, M. S. W. Schlatter, Mlle Tomasson, M. G. W. Thorne, M. Paul Tissé, M. J. M. Tappon, Mme Tappen et enfant, M. le commandeur d'Ullmann, Mme Valdier, M. J. C. Victor, Mme Vallinat, M. G. H. Wyckoff, M. E. R. Wharton, Mme Wharton et femme de chambre, M. J. J. Wysong, Mme Wetz, M. S. H. Wells, M. R. W. Webb, M. Wing, M. F. Walker, Mme Marcy, M. Spaaclani, M. Griffith fils, Mlle Brooks, M. P. Bernard, M. Lemage, M. Tognetti, et 303 passagers de 2e classe.

Guibollard est inépuisable:

—C'est drôle, disait-il, je n'ai jamais connu mon père.

Mais, après mûre réflexion, il ajouta:

—Cela tient évidemment à ce que je suis né trop jeune!

Sociedad Union Espanola de Beneficencia Mutua.—Nueva Orleans, 20 Junio 1888.—FUNEKAL—Habiendo fallecido nuestro consocio Don BERNARDO TUERO, natural de Abarca, (Espana,) edad de 50 anos, se cita á los S'ros socios se sirvan reunirse en la sala social el Jueves 21 del corriente, á las 4 de la tarde, para acompanar sus restos al cementerio.
P. G. J. VENTA, Presidente.
J. C. FERNANDEZ, Secretario.
21 juin—1f

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en cabasses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rhums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Deibeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Hall & Cie.
10 déc—1an

Marceaux du Importers' Bonded Warehouse Co., coin Conti et Peters.—Nlle-Orléans 20 juin 1888.—Election annuelle des cinq directeurs de cette compagnie aura lieu à ce bureau le LUNDI 2 juillet 1888, de midi à 1 heure P. M.
E. A. JOURDAN,
21 juin—ad 2 juil. Secrétaire.

Avis aux propriétaires de marchés particuliers.
Vous êtes invités à une assemblée qui aura lieu vendredi le 22 courant à 7 heures et demie du soir au No 117 rue St-Pierre, entre Bourgogne et Dauphine pour affaires très importantes.
Par ordre du com te.
21 juin—2 f.

Compagnie du Canal de Panama.
Mills Building, 15, Broad street, New York
EMPRUNT DE
720,000,000 francs autorisé par le gouvernement français sans sa garantie.
Emission de 360 francs.
Remboursables à 400 francs à partir de 1913 en 95 ans.
Intérêt 15 francs par an.
payable par semestre.
Le remboursement de tout le capital et de tous les lots est garanti par un placement en rentes françaises.
Les obligations participent à des tirages comprenant les LOTS suivants:
LOTS.
2,390,400 francs par an jusqu'en 1913 en six tirages notamment.
3 lots de fr. 500,000
3 " de fr. 250,000
6 " de fr. 100,000
A partir de 1913, 2,200,000 francs par an en quatre tirages, notamment
2 lots de fr. 500,000
2 " de fr. 250,000
4 " de fr. 100,000
Et d'autres lots en somme moins importantes. Le premier tirage aura lieu le 16 août prochain.
Conditions de paiement:
20 francs en souscrivant.
40 francs à la remise des certificats.
Le solde par versements partiels dans un délai de quinze mois.
Les souscriptions seront reçues jusqu'au 26 juin inclus.
C. COLNÉ,
Secrétaire.
19 juin—19 au 26 P

Mme Z. FORTIER,
163 Rue Roman 163
Vend en boites sa medicamente qui guérissent presque toutes les maladies des yeux, expliqué la manière de les préparer et de s'en servir. En vente chez F. L. Cuccia, pharmacien, rue du Canal, coin Carondelet où à sa résidence, 163 rue Roman, près Dauphine. 14 juin—1m 3 fps

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161 Rue de Chartres 161
Instruments d'opticiens de voyers, de marins et de mathématiciens.
Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues vues et lorgnons d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.
Réparations de montres.
Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.
6oct—1an—Dim Mar—Jeu

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Sonflens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St Charles, entre Julie et St-Joseph.
31 mai—1 an

LEON QUEYROUZE,
"CROUZE" EN GROS,
—Importateur et—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en
Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de t